

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi 20 juin 2024

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 15 juin 2024

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents participants au vote : 11
Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Ludovic PROISY	Brigitte MAINGUET	Charline DECARNIN
Judith TERNIER	Isabelle CANDELIER	Marie-Claire NAESSENS
Fabrice VAN BELLE		Théo VANENGELANDT
Christelle DELEPLACE		Éric TIRLEMONT
Yves MARTIN		

Membres absents ayant donné procuration :

Jorge DOS SANTOS donnant pouvoir à Judith TERNIER
Denise DUCROUX donnant pouvoir à Marie-Claire NAESSENS
Maurice VANDEWALLE donnant pouvoir à Ludovic PROISY
Olivier MORVAN donnant pouvoir à Fabrice VAN BELLE
Fabienne MEPLON donnant pouvoir à Yves MARTIN
Vincent DELMER donnant pouvoir à Éric TIRLEMONT
Guillaume LIETARD donnant pouvoir à Isabelle CANDELIER

Membre absent excusé :

Aurélie MALAQUIN

Membre absent :

/

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20240620_23

CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION – DOMAINE PUBLIC VERS DOMAINE PRIVÉ / ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC PAR DES PARTICULIERS

M. Le Maire EXPLIQUE à l'Assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'environnement

Vu le plan local d'urbanisme – PLU de la commune

Vu les dispositifs de la loi Labbé de 2017, qui interdit l'usage des produits phytosanitaires à l'ensemble des personnes publiques et donc l'utilisation des désherbants dans le cadre de l'objectif « zéro phyto » imposant aux agents techniques des contraintes spécifiques telles que le désherbage et l'entretien manuel des espaces verts

Considérant l'importance de maintenir et d'améliorer la qualité de vie et l'environnement urbain

Considérant que certains habitants souhaitent participer activement à l'entretien des petits espaces verts proches de leur habitation

Considérant que cette initiative peut favoriser l'implication citoyenne et la convivialité dans les quartiers

M. LE MAIRE PROPOSE de lancer le projet « Je plante mon décor » :

1. Participation des habitants : les habitants de la commune sont autorisés à entretenir les petits espaces verts situés en rive de leur façade ou en limite de propriété. Cette initiative est encouragée pour renforcer la qualité de l'environnement et la participation citoyenne.
2. Occupation de l'espace public à titre gratuit : les habitants pourront occuper à titre gratuit l'espace public pour l'entretien de ces petits espaces verts sous réserve de respecter les conditions prévues par la convention.
3. Demande préalable : Tout habitant souhaitant entretenir un espace vert proche de son habitation devra en faire la demande en mairie. La demande devra préciser la localisation et la nature des travaux envisagés.
4. Signature de la convention « Je plante mon décor » : Une convention devra être signée entre la commune et l'habitant demandeur. Cette convention précisera les droits et obligations de chaque partie, notamment les règles à respecter pour l'entretien, les horaires, les produits autorisés et les responsabilités en cas de dégradation de l'espace public.
5. Durée et renouvellement de la convention : La convention sera établie pour une durée d'un an, renouvelable tacitement chaque année, sauf avis contraire de l'une des parties.
6. Suivi et contrôle : La commune se réserve le droit de contrôler la bonne exécution des travaux et le respect des conditions de la convention. En cas de non-respect, la commune pourra résilier la convention après un avertissement formel.
7. Assurance : les habitants signataires de la convention « Je plante mon décor » devront attester qu'ils sont couverts par une assurance responsabilité civile pour les travaux effectués sur l'espace public.
8. Promotion de l'initiative : la mairie informera les habitants de cette possibilité par le biais des canaux de communication habituels (site internet de la commune, newsletter, journal municipal, affichage public).

M. Le Maire PROPOSE à l'Assemblée :

- De valider le projet « Je plante mon décor »
- De proposer au prochain conseil municipal une proposition de convention qui sera travaillé avec la commission urbanisme

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- De valider le projet « Je plante mon décor »
- De proposer au prochain conseil municipal une proposition de convention qui sera travaillé avec la commission urbanisme.

SCRUTIN	POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord le 27 juin 2024

Le secrétaire de séance



Charline DECARNIN

Le Maire



Ludovic PROISY